

INFORMATIONS POUR LES ACCOMPAGNATEURS D'USAGERS, À L'EMPLOI DU CCSMTL¹, LORS D'UNE VISITE À L'URGENCE DE L'IUSMM

La présence de l'accompagnateur vise à faciliter le séjour de l'utilisateur à l'urgence. Cette assignation nécessite que vous puissiez l'aider dans ses activités de la vie quotidienne (AVQ) soient, lors des repas ou de ses déplacements.

Votre rôle consiste également à distraire l'utilisateur par diverses activités visant à le rassurer et à éviter l'ennui. **Il n'est pas du rôle de l'accompagnateur d'assurer la sécurité du client par une surveillance constante, par contre, la vigilance est de mise.**

Pour des raisons cliniques ou selon la pertinence des besoins, l'urgence peut mettre fin à l'accompagnement à tout moment.

NOS RESPONSABILITÉS

- Le personnel de l'urgence vous transmettra les informations pertinentes concernant l'utilisateur et le fonctionnement de l'urgence.
- Il est de la responsabilité du service des urgences de l'IUSMM d'assurer la sécurité de l'utilisateur.

NOS ATTENTES

- Au début de votre quart de travail, présentez-vous au poste des infirmières.
- Convenir des moments des pauses avec l'infirmière responsable de l'utilisateur et l'informer le moment venu.
- Si l'utilisateur est connu de l'accompagnateur, transmettre un minimum d'informations concernant les interventions à privilégier, les particularités et facteurs de risque à l'égard de l'utilisateur.
- Demeurer à proximité du client ou que celui-ci demeure dans votre champ de vision.
- Toute activité pouvant diminuer votre vigilance est interdite, tel qu'écouter de la musique avec écouteurs, dormir ou lire. La lecture est autorisée si le client est endormi.
- Votre cellulaire doit demeurer fermé. Tout autre appareil électronique ou de communication est interdit à l'urgence.
- Si vous devez vous absenter, en informer l'infirmière responsable du client.

¹ Titulaires de poste et le personnel de la liste de rappel du CCSMTL